



## Présentation du projet

Le site, initialement propriété d'EDF a été racheté par Vinci Immobilier. Une collaboration entre le promoteur et la ville de Montpellier a permis l'ouverture d'un dispositif intercalaire et l'accueil de personnes issues du squat « Court-Circuit ».

- **Financeurs :** Vinci
- **Propriétaire (s) (foncier et bâti):** Métropole
- **Associations (opérateur et accompagnement social) :** Médecins Du Monde & Secours Catholique

## Dates clés



→ **Mai 2021 :** Début du diagnostic social.

→ **Mi-octobre 2021 :** Début du travail avec les résident.es du squat sur le déménagement.

→ **20 novembre 2021 :** Résorption du squat « Court-Circuit et ouverture du site.

→ **18 mai 2024 :** Fin de l'accompagnement du site par le Secours Catholique.

## LES MOYENS ALLOUES

**1 500 € /an/personne**

Soit :

**70 000 €**

de budget de **fonctionnement**



**150 000 €**

de budget d'**investissement**



**2 salariés et 4 bénévoles**

## LE PUBLIC ACCUEILLI

**20**

personnes  
hébergées

dont



11 personnes en situation régularisée pendant le séjour et 9 en situation irrégulière



4 familles dont 10 enfants et 1 femme et 4 hommes seuls

## LES SORTIES DU DISPOSITIF

**7**

Personnes sorties



1 sortie en logement social pour la famille de 6 personnes en situation régularisée  
1 départ volontaire (retour vers la famille hors département)



0 en emploi  
1 en formation

## Orientations et principes directeurs

**Orientation :** Entrée directe suite à la sortie du squat « le court-circuit ».

**Contractualisation :** Un contrat par ménage signé par les personnes, un règlement intérieur co-construit qui permet d'héberger des invités pour une durée limitée.

**Partis pris (droits et devoirs des résidents) :**

- **Une participation à hauteur de 75 €** pour les familles **et de 50 €** pour les personnes seules.

## focus



## Périmètre de l'accompagnement

Médiation santé  
Médiation scolaire  
Accompagnement social renforcé à partir de septembre 2023

## Partenariats

### Médecin Du Monde :

- Accompagnement médico-social jusqu'en novembre 2021. Animation de la vie collective à partir de novembre 2021.

### Secours Catholique :

- Responsabilité locative;
- Animation de la vie collective,;
- Accompagnement à l'émancipation collective.

### CCAS :

- Diagnostic social.



### LES EFFETS LEVIERS



### LES FREINS RENCONTRES

#### + Un dispositif né d'une volonté de collaboration entre la Ville de Montpellier et un partenaire privé :

- En 2020, la ville de Montpellier a amorcé des échanges avec les collectifs militants et MDM pour trouver des solutions de relogement pour les résidents du squat du Court-circuit, dont la fermeture était annoncée. Dans ce contexte, deux assistantes sociales du CCAS ont été recrutées afin de conduire des diagnostics sociaux auprès des résidents du squat entre mai et octobre 2021 et de préparer leur sortie.
- Le squat (ancien bâti d'EDF) a été racheté par Vinci Immobilier : un accord a ainsi été trouvé entre la Ville qui met à disposition le bâti et le promoteur qui s'est engagé à le rénover pour accueillir 20 personnes. Les travaux ont été réalisés en 1 mois.

#### + Un site expérimental, mobilisant une organisation autonome des personnes hébergées :

- 20 personnes de 4 nationalités différentes ont cohabité sur le site et se sont organisées en collectif associatif. Ce modèle s'est révélé être « une vraie réussite » favorisant l'autonomie des personnes et le vivre ensemble (gestion des tensions, organisation autour d'un projet d'aménagement commun, gestion des déchets, ...);
- Les conventions individuelles signées garantissaient 18 mois (durée initiale de mise à disposition du site) aux résidents, une durée longue qui a permis de sécuriser les ménages.

#### + Des effets de l'accompagnement favorisant l'accès aux droits, aux soins et l'insertion sociale des personnes hébergées :

- La santé des personnes s'est améliorée;
- Des situations administratives ont été ou sont en train d'être régularisées;
- Une forte progression du niveau de maîtrise du français est observée ;
- Une meilleure insertion professionnelle;
- Des suivis spécifiques ont été mis en place pour certains enfants aux besoins spécifiques (handicap).

#### + Une solide relation de confiance a été construite ou approfondie entre les deux associations gestionnaires et les résidents. L'évolution des profils de bénévoles intervenant sur site n'a ainsi pas eu d'incidence sur les dynamiques en cours. Il est à noter que MDM, qui intervenait déjà auprès des ménages depuis 2019, a pu mobiliser son lien de confiance avec les personnes afin de préparer le déménagement initial (mi-octobre 2021).

#### + Le dispositif a été un outil de partage de pratiques et de montée en compétences des associations. En particulier sur la gestion des conflits, une salariée du Secours Catholique a partagé ses méthodes avec les bénévoles de Médecins du Monde. En outre, les bénévoles ont bénéficié de l'accompagnement des Orageuses (grâce à un financement de 15K€ de la Ville), une association d'éducation populaire qui a permis d'appuyer la structuration du collectif d'habitants, avec des apports en termes de prise de recul sur les pratiques, d'appropriation d'outils supports et de renforcement du pouvoir d'agir des bénévoles.

#### + Des expertises mobilisées sur le droit des étrangers. Pour appuyer les demandes de régularisation des personnes hébergées, l'intervention d'un bénévole-avocat, puis d'une personne ressource sur le droit des migrants a été mobilisée. Ces derniers se saisissaient des dossiers, avant de rendre un avis collégial. La personne concernée décidait alors de la présentation des demandes, qui étaient appuyées par la Ville en cas de besoin. Ce fonctionnement a permis une gestion fluide et robuste des demandes de régularisation.

#### + Une autorisation de la Ville à dépasser le délai initialement prévu de 18 mois pour les résidents.

#### ■ Une résorption du squat préparée à la hâte :

- L'information du relogement des occupants du squat du Court-circuit s'est faite dans des délais courts (1 mois).
- L'organisation de réunions régulières entre les futurs résidents du site a permis de constituer un groupe malgré l'urgence des délais.
- En revanche, la présence de personnes non-résidentes sur le squat engendrait des problèmes de violence et une peur des résidents de voir ces violences perdurer sur le nouveau site. Il a fallu prendre en compte dans le planning le besoin de contractualiser les grands points de la vie collective avant l'entrée dans le site, afin d'éviter la répétition de ces pratiques. Le déménagement, qui avait initialement été pensé à échéance de deux semaines, après un échange avec le service de la cohésion sociale de la mairie, a été rallongé à un mois pour pouvoir organiser ces temps collectifs.

#### ■ Une mise en œuvre marquée par des enjeux liés à la continuité de l'intervention, dans le contexte d'un retrait progressif d'interventions pivots.

- En juin 2022, après 6 mois d'intervention sur site, la mission d'aller-vers portée par les travailleurs sociaux du CCAS, initiée par le diagnostic social engagé sur le site du squat, s'est arrêtée, au profit d'une gestion relayée vers le droit commun. Ce retrait a posé des difficultés dans la continuité des accompagnements et dans la responsabilité de la coordination de l'accompagnement global, qui a été rebasculé sur les deux associations gestionnaires sans que cela n'est fait l'objet d'un consensus.
- Des enjeux de turn over se sont posés au sein des équipes du Secours Catholique, impactant la continuité du partenariat sur la première année de mise en œuvre (2022).
- Du côté de MDM, la double posture de gestionnaire et d'intervenant sur le volet médical a révélé des enjeux dans le positionnement sur site. Après un retrait de son rôle médical en 2021, l'association a acté son retrait total du dispositif en juin 2023.

#### ■ Un bâti peu adapté malgré les travaux engagés.

- Vinci a réalisé d'importants travaux de mise aux normes et de réhabilitation pour garantir des conditions d'accueil adaptées. Néanmoins, des enjeux techniques se sont révélés (évacuation des eaux usées, fuites dans la toiture non réhabilitée...) sur un site dimensionné pour un nombre plus contenu de résidents initialement.
- Les partenaires soulignent l'importance d'une réflexion qui doit être fondée sur l'offre (nombre de places d'hébergement à dimensionner en fonction de la capacité des infrastructures électriques, sanitaires...) plutôt que sur les besoins.

#### ■ Des sorties du dispositif rendues complexes, du fait de la taille des ménages et de situations administratives bloquées :

- Des ménages prêts à sortir, mais une offre de logement social saturée, notamment pour les logements de grande taille (T5 et plus);
- Des demandes de régularisations bloquées, en l'absence de regard particulier de la part de la préfecture sur ces situations.